



Jugement du tribunal effectué

Par **LEBARBEY**, le **01/06/2011** à **08:30**

Bonjour,

Bonjour,

Lors du RV au tribunal mon concubin a demandé la révision de la pension alimentaire + que son ex-femme apporte ses enfants lors de sa suspension le permis de 6 mois car il a eu un accident de travail très grave avec son véhicule.

Sur le jugement pour la pension alimentation pas de problème, par contre il est indiqué que sa compagne (donc moi) peut accompagner son concubin à aller chercher leurs filles, alors que je n'ai rien à voir dans ce dossier. Est-il normal que ce soit moi qui fasse l'effort de faire 332 kms par WE et non leur mère? Puis-je demander des dédommagements à leur mère? Je dois prendre mon véhicule personnel. De plus si j'ai un accident leur mère pourrait porter plainte contre moi.

A qui dois-je m'adresser nous sommes dans 2 départements différents

Merci de votre réponse.

Par **Melanie555**, le **01/06/2011** à **12:12**

[citation]alors que je n'ai rien à voir dans ce dossier.[/citation]

Le juge a probablement estimé qu'en tant que concubine vous deviez assister à votre concubin dans les moments difficiles.

Par **LEBARBEY**, le **01/06/2011** à **13:45**

Merci pour votre réponse. Oui pour mon concubin je vais le faire. Mais ses enfants ont une mère donc est ce que je peux demander un dédommagement car je dois y aller avec ma voiture personnelle, pour le moment mon concubin n' a qu'un scooter.

Par **Melanie555**, le **01/06/2011** à **16:34**

Si rien n'est prévu sur le jugement, la réponse est : non.

Par **Gessie**, le **01/06/2011** à **17:11**

Le DVH est un droit pas une obligation, encore moins pour la belle-mère

Par **LEBARBEY**, le **01/06/2011** à **19:37**

Merci, mais ça veut dire quoi le DVH ? Oui je ne suis que la compagne de leur père et je vais faire une demande de dédommagement pour les frais.

Par **mimi493**, le **01/06/2011** à **23:05**

C'est votre concubin qui a expressément demandé au juge si vous pouviez venir les chercher. A vous de voir ça avec lui, la mère n'y est pour rien. Vous n'avez qu'à dire non, et qu'il se débrouille pour aller chercher ses enfants

Par **Melanie555**, le **02/06/2011** à **08:19**

[citation]je vais faire une demande de dédommagement pour les frais.[/citation]

Vous pouvez effectivement faire une demande dédommagement auprès du père, car lui seul est concerné dans l'histoire.

Par **LEBARBEY**, le **02/06/2011** à **08:42**

Je ne vois pas pourquoi le père est seul concerné, pour l'éducation des enfants ils sont 2. Une

suspension de permis de 6 mois ça n'est pas la mort et pour le bien des enfants la mère dans un cas comme celui-ci pourrais faire un effort.

Il y a quand même des gros problèmes lors des jugements!

De plus, il voulait payer le train à sa fille, chose que la mère refuse.

Je pense que dans beaucoup de jugement le père est laissé et il est bon qu'à payer, quand il s'agit de demander un service c'est non. Et à mon avis on ne pense pas beaucoup aux

enfants qui ne vont pas voir leur père pendant plusieurs mois, où est l'intérêt de l'enfant !!!!!

Après on va s'étonner que les enfants vont se détacher du père alors qu'il n'y a rien de fait

pour garder le contact. Il fait tout pour voir ses enfants et on lui refuse de l'aide!!! Et je

m'aperçois que votre jugement (aux 2 personnes qui ont répondu en dernier) et d'office

avec la mère. Son accident sans alcool, sans drogue, sans excès de vitesse peut arriver

malheureusement à tout le monde! Il n'a pas volontairement enlevé la vie à une personne il

n'en souffre sûrement pas assez comme ça il faut aussi le priver de ses enfants. Il faut donc

encore le faire payer.

Par **mimi493**, le **02/06/2011** à **09:20**

[citation]Je ne vois pas pourquoi le père est seul concerné, pour l'éducation des enfants ils sont 2. Une suspension de permis de 6 mois ça n'est pas la mort et pour le bien des enfants la mère dans un cas comme celui-ci pourrais faire un effort.

Il y a quand même des gros problèmes lors des jugements! [/citation] Mais la mère n'est pas responsable de l'irresponsabilité du père quand même. Pourquoi devrait-elle subir les conséquences des infractions pénales du père ?

[citation]Son accident sans alcool, sans drogue, sans excès de vitesse peut arriver malheureusement à tout le monde! [/citation] On n'a pas 6 mois de suspension de permis pour un accident sans commettre une faute grave. 6 mois de suspension c'est une condamnation pénale.

[citation]Il fait tout pour voir ses enfants et on lui refuse de l'aide!!! [/citation] "on" c'est vous ? Vous pouvez l'aider en conduisant. C'est vous la personne qui partage sa vie, vous avez aussi un devoir moral de l'aider.

Par **LEBARBEY**, le **02/06/2011** à **19:24**

Je trouve que irresponsabilité est un très grand mot.

Tout ce que Je vous souhaite c'est de ne pas avoir d'accident responsable! Mais personne n'est à l'abri malheureusement ni moi ni vous.

Par **mimi493**, le **02/06/2011** à **19:31**

J'ai déjà eu des accidents responsables et je n'ai jamais eu la moindre suspension de permis.

Par **LEBARBEY**, le **02/06/2011** à **19:52**

Moi je n'ai jamais eu d'accident responsable!
Nous n'avons pas du tout la même vision de la justice!

Par **corimaa**, le **02/06/2011** à **20:13**

Il ne faut pas vous en prendre aux intervenants qui ne font que vous répondre par rapport aux éléments que vous nous donnez.

Il faut vous en prendre au 1er juge qui a suspendu le permis de conduire de votre ami, et au second juge qui a trouvé la solution que vous accompagnez votre ami pour qu'il puisse continuer à voir ses enfants.

C'est vous qui partagez sa vie, "pour le meilleur et pour le pire" et bien disons qu'en ce moment c'est le pire et que pendant 6 mois vous allez pouvoir lui montrer votre attachement et votre empathie en l'aidant dans ses ennuis. Entre autre, l'aider à aller chercher sa fille.

Et quand vous serez mère, vous comprendrez qu'une maman a peur de laisser son enfant voyager seul en train avec tous les pervers qui sillonnent.

Quant aux frais d'essence, il va de soi que c'est au père de vous les rembourser puisque habituellement ils sont à sa charge quand il va chercher sa fille avec sa propre voiture.

Et votre ami souffre très certainement d'avoir oté la vie d'une personne, mais ça doit être rien en comparaison de la souffrance de la famille du décédé.

Essayez aussi de ne pas voir tout en noir...